

# AVIS DE COURSE

## Régates du Wing Foil SHOW du CVSM

Autorité Organisatrice : CVSM Club de Voile de Soustons Marensin

Grade : 5 B

27 et 28 Avril 2024 (comprenant le contrôle de l'équipement)

SOUSTONS 40140 Landes

### PREAMBULE

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

## 1 REGLES

1.1 L'épreuve est régie par

1.1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B

1.1.2 - les règlements fédéraux

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 10h00 le 27 Avril 2024 à CVSM Soustons
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [www.cvsm.org](http://www.cvsm.org)

## 3 COMMUNICATION

A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

### 4.1 L'épreuve est ouverte aux classes "WINGFOIL"

Sous réserve que le planchiste sache effectuer les empannages en toute sécurité et dans toutes les conditions de vent et d'encombrement du plan d'eau.

- 4.1.1 Ceux qui sont sûrs d'eux pour les virements "face au vent" autant que "par empannage", pourront s'inscrire dans la catégorie "Confirmés"
- 4.1.2 Ceux qui ne sont pas sûrs d'eux pour les virements "face au vent" devront s'inscrire dans la catégorie "Espoirs"

### 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant" Avec questionnaire de santé à jour

4.2.2 Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

4.2.3 Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.4 Il est possible de prendre un licence temporaire au CVSM

4.2.5 Pour la planche, l'autorisation de port de publicité si nécessaire.

4.2.6 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [www.cvsm.org](http://www.cvsm.org), selon le planning suivant :

Les inscriptions sont à prendre sur le site Internet du CVSM ou au Club House du CVSM.

4.2.7 Les planches peuvent s'inscrire en ligne sur , [www.cvsm.org](http://www.cvsm.org), (voir le tableau ci-dessus)

Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.2.8 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : Uniquement entre 10h00 et 11h00, le 27 ou le 28 Avril

4.2.9 Les restrictions suivantes sur le nombre de planches s'appliquent :  
Maximum de 40 planches

## 5 DROITS A PAYER

Les droits à payer requis dépendent de la date de la prise de l'inscription selon le tableau suivant :

Classe		Droits d'inscription jusqu'au 23 avril	Droits d'inscription du 24 avril au 26 avril 12h00.	Droits d'inscription le 27 ou le 28 avril de 10h00 à 11h00
WING	1 jour	15 €	25 €	30
	2 jours	20 €	30 €	45

Sont inclus Pot chaque soir de la compétition, en fin d'épreuve

## 6 PUBLICITE

L'autorité organisatrice fournira des dossards que les concurrents sont tenus de porter.

## 7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
27/04/24	10h00	11h00
28/04/24	10h00	11h00

7.2 Contrôle de l'équipement

Date	De	À
27/04/24	10h00	11h00
28/04/24	10h00	11h00

7.3 Jours de course :

DATES	BRIEFING	1er signal d'Avertissement
27/04/24	12 h 00	13h30
28/04/24	12 h 00	13h30

L'heure limite du dernier signal d'Avertissement est fixée à 18h00 le 27 Avril ainsi que le 28 Avril.

7.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course, chaque jour, est prévue à 13h30

7.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 18h00

## 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 L'équipement suivant sera à présenter le jour de la course, entre 10h00 et 11h00. Il pourra être contrôlé à tout moment sur l'eau :

- Combinaison intégrale d'une épaisseur minimum de 2 mm,
- Casque conforme EN 1385

- Gilet impact,
- Leash d'aile.
- Leash de planche, selon les conditions météo. Sera précisé le jour de la compétition.

#### 8.2 Matériels de sécurité :

Pour les planches, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Combinaison intégrale d'une épaisseur minimum de 2 mm,
- Casque conforme EN 1385
- Gilet impact,
- Leash d'aile.
- Leash de planche, selon les conditions météo. Sera précisé le jour de la compétition

## 9 LIEU

Club de Voile de Soustons Marensin, base de Laurens 40140 SOUSTONS

## 10 LES PARCOURS

Chaque participant devra choisir, en fonction de son niveau technique, le parcours sur lequel il souhaite courir.

10.1 Le parcours "Confirmés" comportera des virements de bord et des empannages.

10.1.1 Le parcours "Espoirs" ne comportera que des empannages

Voir en annexe les schémas de principe des 2 types de parcours.

Ce choix est à faire par le coureur lui-même, ou son représentant légal, sous sa propre responsabilité. Son choix s'appliquera pour les deux jours de course, sans possibilité de changement.

## 11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

## 12 CLASSEMENT

Le système de classement est le suivant :

Addition du numéro des places obtenues pour chaque course. Si un coureur venait à ne pas faire toutes les courses ou était DNF ou DSQ, il serait classé avec le numéro de la place du dernier coureur ayant couru additionné de 1.

## 13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Aucun bateau accompagnateur n'est autorisé. Les seuls bateaux associés aux courses seront des bateaux de sécurité.

## 14 EMBLACEMENT

Les planches, leur voile, le matériel de sécurité devront rester sous la surveillance et la responsabilité de leur propriétaire.

## 15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker

gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **16 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **17 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : Au moment de la publication des résultats, à choisir en fonction du classement.



# Exemple de Parcours "Espoirs"

VENT  
↓

